

# **Commune de RUEIL LA GADELIERE**

## **COMPTE RENDU Réunion du Conseil Municipal Du 9 avril 2021 à 19h 30**

L'an 2021, le 9 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de Rueil la Gadelière, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente afin de respecter les mesures sanitaires nécessaires contre la propagation du coronavirus, sous la présidence de POULET Françoise, Maire.

**Présents** : Mme POULET Françoise, Maire, Mmes : HAUDRECHY Julie, ICORD Fabienne, LEBORGNE Annie, TAPIN Virginie, TRIBOY Nathalie, MM : GODEFROY Jean-Louis, POULET Alain, RAIMBAUX Cédric, ROLLAND Eric, SAUGERON Ulrich.

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme GUILLEMIN procuration à M. MARAIS ; M. ROBATEL à M. GODEFROY.

**Absent** : M. LESNIAK

### **Nombre de membres**

Afférents au Conseil municipal : 15

Présents : 12

**A été nommé secrétaire** : Mme HAUDRECHY

### **Approbation du PV de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

### **Vote du compte administratif et du compte de gestion 2020**

Madame le Maire présente le Compte Administratif 2020 de la commune au Conseil Municipal section par section, chapitre par chapitre et précise, aux membres du Conseil Municipal qu'ils disposent d'un extrait du Compte Administratif, et que l'intégralité est à leur disposition, sur la table, pour consultation.

#### **Section de Fonctionnement :**

Dépenses : 317 358,35 euros

Recettes : 378 141,83 euros

Excédent : 60 783,48 euros

#### **Section d'Investissement :**

Dépenses : 145 212,23 euros

Recettes : 95 641,52 euros

Déficit : 48 570,71 euros

Mme le Maire précise que les restes à réaliser de 2020 en investissement d'un montant de 25 478 euros correspondent à des subventions acceptées mais versées en 2021.

L'excédent global du compte administratif 2020 s'élève à 297 121,21€ ; il est en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Trésorier.

Madame le Maire se retire et sous la présidence de l' élu le plus âgé, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2020 de la commune de Rueil la Gadelière.

### **Affectation des résultats 2020**

Madame le Maire présente au Conseil les affectations prévues :

- Dépense d'investissement

Art 001 : 58 781,44 €

- Recettes d'investissement  
Art 1068 : 33 303,44 €
- Section de fonctionnement cumulé  
Art 002 : + 297 121,21 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VOTE à l'unanimité l'affectation du résultat 2020.

#### **Vote des taux d'imposition**

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux de taxes foncières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VOTE à l'unanimité le gel des taux communaux.

#### **Vote du budget primitif 2021**

Madame le Maire présente les prévisions budgétaires pour 2021 par chapitre.

Les documents sont à disposition des conseillers municipaux.

Le budget primitif 2021 s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 715 811,29 €
- Section d'investissement : 284 259,44 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VOTE à l'unanimité le budget primitif 2021.

#### **Nomination d'un correspondant « sécurité routière »**

La Préfecture nous demande de nommer un correspondant de sécurité routière.

M.SAUGERON présente sa candidature, pas d'autre volontaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VOTE à l'unanimité La nomination de M. SAUGERON.

#### **Compétence du PLU**

L'Agglo de Dreux demande aux communes de s'exprimer sur le transfert du PLU en PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VOTE à l'unanimité contre le transfert de la compétence PLU à l'Agglo de Dreux.

#### **Dépose d'un ouvrage électrique demandé par Eau de Paris**

Edf souhaite retirer une ligne de moyenne tension sur un chemin communal et demande au Conseil Municipal son accord pour pouvoir le réaliser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VOTE à l'unanimité l'accord pour ces travaux.

### **Informations et questions diverses**

- Madame le Maire précise qu'il n'y a pas eu de décès lié à la Covid-19 en 2020. Il y a plusieurs arrêtés émanant de la Préfecture concernant le port obligatoire du masque et l'interdiction des boissons alcoolisées qui sont toujours applicables.
- Concernant la situation de M. Doinel : il a été pris en charge par le SADS qui demande un aménagement nécessaire pour ses sanitaires, il peut, pour cela, bénéficier d'aide du Conseil Départemental. Deux demandes de devis doivent être réalisées sachant qu'une partie des frais incombera à la commune. Dossier suivi par Fabienne ICORD.
- Dossier PLU : 3 réunions avec le responsable PLU ont été organisées en distanciel. Aucune réunion publique ne peut être organisée actuellement. D'autre part, il y a de nombreuses modifications dans le service instructeur de l'Agglo. Tous ces éléments nous amènent à une suspension de l'étude PLU actuellement. En attendant le vote du PLUi cette année, il est demandé aux membres du Conseil de recenser les mares privées autour de chez eux.
- Nous avons une demande d'installation de « supports vélos » devant l'entrée de l'école.

- La maison Julien dit « sans maître » : M. GODEFROY informe qu'une procédure est en cours et qu'il y a eu passage d'un expert début mars qui a noté un péril imminent. La mairie a pris un arrêté en ce sens et suit la procédure. Le projet futur est la démolition de cette maison après avis du Conseil Départemental.
- Projet du « jardin des loisirs » : M. POULET précise, qu'actuellement, seul le terrain de pétanque est terminé (mais non accessible au public pour l'instant) et les gazons sont semés. Les installations de mobilier seront mises en place prochainement.  
M. POULET propose de créer 1 ou 2 clubs de pétanque. Monsieur DAMBLE se dit prêt à participer à la mise en œuvre de clubs et de donner des idées quant à l'aire de jeux à définir pour les petits.  
Madame le Maire rappelle qu'il est interdit, par arrêté préfectoral, d'utiliser des aires de jeux actuellement. Chaque jour, nous devons évacuer des jeunes qui s'installent sur le terrain de tennis en passant par le grillage régulièrement dévasté.
- L'école : les cours reprendront le 26 avril.  
Sur la semaine 14, les enfants prioritaires ont été pris en charge à l'école ainsi que 3 enfants de Boissy Lès Perche n'ayant pas d'accueil dans leur commune.  
Nous aurons une augmentation d'effectif à la rentrée prochaine : 53 enfants sont inscrits.
- SIADEP : M. ROLLAND rappelle que la compétence « eau potable » sera reprise prochainement par l'Agglo. M. ROLLAND informe qu'il a été alerté, lors de la récente réunion du SIADEP, d'un nombre important d'impayés dans la commune.
- VOIRIE : M. ROLLAND nous informe qu'un projet est prévu avec le Conseil Départemental pour sécuriser la départementale avec la mise en place de compteurs avec relevé de vitesse. Il est noté une vitesse moyenne de 70km/h dans le bourg et 90km/h dans la zone artisanale. Les analyses seront reçues prochainement mais on peut déjà noter que du 25 au 31 mars il y a eu 1000 passages de voitures en montée et 1000 en descente ainsi que 250 camions dans chaque sens.
- Madame TAPIN suggère de créer une boîte à livres dans la commune, Madame le Maire propose d'étudier le projet.

FIN DE SEANCE : 22h20.

